



Avis de publication d'un règlement d'emprunt

1. Lors de sa séance tenue le 17 juin 2021, le conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil a adopté le *Règlement CA-2021-347 ordonnant des travaux de construction et le déménagement de la caserne 44 et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*
2. Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement suite à la procédure d'enregistrement de ces personnes tenue du 1 au 15 juillet 2021, et a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 20 septembre 2021.
3. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.
4. Une copie de ce règlement peut être consultée sur <http://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.ca@longueuil.quebec.

Longueuil, le 28 septembre 2021
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière